

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'AMI DE LA RELIGION

DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLESIASTIQUE, POLITIQUE ET COMMERCIAL.

12s.-6a. ANNEE.

"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

ANNEE. 12s.-6a.

BUREAU DE REDACTION, Rue Ste. Famille, No. 14.

QUEBEC, VENDREDI MATIN, 8 FEVRIER, 1850

BUREAU DE REDACTION Rue Ste. Famille, No. 14

Aux Abonnés de ce Journal.

Nous ne pouvons donner aujourd'hui qu'une demi-feuille à nos lecteurs, par suite d'un accident qui a brisé 7 à 8 colonnes d'annonces, et qu'il nous a été tout-à-fait impossible d'en recommencer la composition, le temps nous manquant.

Nous prenons ici occasion de prévenir nos abonnés qu'après le semestre courant, époque où expire le semestre courant, nous cesserons la publication de notre journal, pour des raisons que nous ferons connaître plus tard. En conséquence, d'ici à cette époque, nous continuerons à ne publier qu'une demi-feuille; toutefois nos lecteurs n'y perdront rien puisque nous leur donnerons autant de matière à lire, que par le passé, c'est-à-dire de 7 à 8 colonnes; la perte de l'insertion de ces annonces ne retombe donc que sur nous seul, nous croyons ne devoir point les remercier pour le peu de temps qu'il nous reste à publier notre journal.

Lundi, 21 janvier, 1850.

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.



"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

QUEBEC, 8 FEVRIER, 1850.

L'ANNEXION.

On lisait il y a quelques jours dans l'*Illustration* et le *Moniteur Canadien*, que le ministère anglais avait décidé d'abandonner le Canada. Comment ces journaux qui annonçaient cette importante nouvelle, du ton le plus positif vont-ils expliquer les dépêches suivantes dont nous empruntons la traduction au *Canadien*:

Downing-Street, 9 janvier 1850.

Mylord.—J'accuse réception de vos dépêches des dates et des numéros marqués en marge (n° 114, du 19 novembre 1849; n° 127, du 3 décembre 1849; n° 126 du 3 décembre 1849; n° 131, du 4 décembre 1849.)

J'ai mis ces dépêches sous les yeux de Sa Majesté, ainsi que les adresses du conseil municipal du district de Gore, du lieutenant-colonel et des autres officiers de milice du régiment de Dorchester, des officiers du 4e bataillon du régiment d'Yamaska, des habitants de la paroisse de Sainte-Anne de la Pocatière, et des officiers de milice et des lieutenants-colonels commandants de bataillons du régiment de Québec, qui étaient incluses dans les deux premières de ces dépêches et qu'il a plus à Sa Majesté de recevoir très-gracieusement. Sa Majesté a éprouvé une grande satisfaction de recevoir ces témoignages de cette loyauté et de cet attachement à la couronne britannique qu'elle s'assure être généralement partagés par ses sujets canadiens.

Quant à l'adresse au peuple du Canada en faveur de la séparation de la province avec les domaines britanniques dans le but de l'annexer aux Etats-Unis, laquelle fait le sujet de la troisième dépêche, j'ai à vous informer que Sa Majesté vous a renvoyé d'avoir renvoyé de son service ceux qui ont signé ce document, qui n'est guère moins que traitreux dans son caractère.

Sa Majesté se repose avec confiance sur la loyauté de la grande majorité de ses sujets canadiens; aussi est-elle déterminée à exercer toute l'autorité qui lui appartient pour maintenir la connexion du Canada avec ce pays, persuadée qu'elle est que la permanence de la connexion est hautement avantageuse à l'un et à l'autre. Votre Seigneurie aura donc pour entendu qu'il vous ait commandé par Sa Majesté de résister de tout votre pouvoir à toute tentative qui serait faite pour annuler la sé-

paration du Canada d'avec les domaines britanniques, et de marquer de la manière la plus forte le déplaisir de Sa Majesté à tous ceux qui, directement ou indirectement encourageraient un tel dessein.

Si quelque tentative de ce genre venait à prendre une forme telle que ceux qui en seraient coupables puissent, d'après l'avis que vous recevez de vos conseillers en loi être rendus responsables de leur conduite devant une cour de justice, vous ne manquerez pas de prendre les mesures nécessaires pour leur en demander compte.

Je suis,

Mylord,

Votre très-obéissant serviteur,
GREY.

Au très-honorable Comte d'Elgin, etc. etc.

Downing Street, 1er janvier 1850.

Mylord.—J'ai eu l'honneur de recevoir la dépêche de votre Seigneurie et son inclose, n° 113, du 11 novembre, annonçant que vous avez résolu, sur l'avis de votre conseil, et après une pleine et anxieuse délibération, d'agir sur la recommandation de la Chambre d'Assemblée au sujet du lieu où devront se tenir les sessions futures du Parlement Provincial, et de convoquer le prochain Parlement à Toronto.

Comme l'Assemblée dans son adresse, dont vous m'avez transmis copie le 29 du mois dernier, exprimait l'espoir qu'il sera couronné de succès, et mon approbation de la détermination de Votre Seigneurie d'agir d'après l'opinion exprimée par les représentants du peuple du Canada.

Je suis,

Mylord,

Votre obéissant serviteur,
GREY.

Au très-honorable Comte d'Elgin, etc. etc.

Jusqu'ici, les annexionistes ont prétendu obtenir à l'amiable la séparation du Canada d'avec la Grande Bretagne. Maintenant que le ministre des colonies a officiellement déclaré que Sa Majesté est déterminée à maintenir la connexion du Canada avec ce pays, persuadée qu'elle est que la permanence de la connexion est hautement avantageuse à l'un et à l'autre. Votre Seigneurie aura donc pour entendu qu'il vous est commandé par Sa Majesté de résister de tout votre pouvoir à toute tentative qui serait faite pour amener la séparation du Canada d'avec les domaines britanniques.

Maintenant disons nous que le ministre des colonies a déclaré officiellement au nom de sa souveraine que cette séparation à l'amiable ne sera pas accordée, que vont faire nos paisibles annexionistes? Vont-ils en venir à une lutte à main armée, vont-ils arborer le drapeau étoilé pour obtenir par la force ce qu'ils n'ont pu avoir par leurs pacifiques adresses?

Les journaux du parti de l'annexion, en face de cette partie de la dépêche du secrétaire des colonies qui recommande à son Excellence le Gouverneur Général de poursuivre suivant la loi toute tentative de ce genre, vont-ils continuer à prêcher la séparation d'avec l'empire britannique? Les associations annexionistes vont-elles se dissoudre? L'*Avenir*, va-t-il faire disparaître les mots *journal républicain* qui se lisent en tête de ce journal? Nous le savons bien. En attendant, nous sommes persuadé que l'administration remplira ses devoirs envers la Grande-Bretagne et le Canada en mettant fin à la polémique qui n'est, guère moins que traitresse soulevée par les journaux de l'annexion au grand détriment de la paix du pays et de ses intérêts les plus chers.

Comté de Mégantic.

Nous concourons pleinement dans les remarques suivantes que nous empruntons au *Journal* d'hier soir:

Nos lecteurs savent que quand M. Maguire offrit publiquement ses services au comté de Mégantic, en qualité de député nous approuvâmes cordialement cette candidature, parce que ce monsieur a toujours été et est encore un libéral sans reproche. Si un autre homme appartenant au parti libéral se fut trouvé dans le champ de la lutte quand M. Maguire y entra, nous l'aurions sans détour blâmé, et blâmé sérieusement de jeter la division dans les rangs du parti auquel il appartient. Mais il ne s'en trouvait pas, et l'ennemi faisait chaque jour du travail et du progrès; il n'y avait donc pas de temps à perdre, et M. Maguire s'offrit.

Ce que nous aurions fait pour M. Maguire nous le faisons aujourd'hui pour M. Ross, et nous ne pouvons pas, dans les circonstances actuelles, approuver sa candidature qui va avoir l'effet de diviser le parti libéral et de lui faire perdre le comté de Mégantic, destiné encore une fois à être la proie du tyranisme.

M. Angus McDonald est à l'œuvre et court plus qu'une chance d'arriver à la honte du parti qui tient, s'il le veut, dans ses mains cette élection de Mégantic.

Le télégraphe nous transmet la nouvelle de l'affaire Nicaragua, qui est maintenant arrangée et signée entre les représentants des deux puissances. Les termes et conditions ne sont pas encore connus.

MINES DE CUIVRE DU LAC SUPERIEUR.

—Il a été exporté durant l'année 1849 des Mines du Lac Supérieur, 750 tonneaux de cuivre. La valeur par chaque tonneau est de \$380, ce qui donne une somme ronde de \$285,000 pour l'exportation en cette dernière année. Il a été dépensé \$84,000, reste donc un profit net de \$201,000!

Par ordre supérieur, le Conseil de Ville, de la cité de Montréal, vient de nommer des personnes pour faire immédiatement le recensement de la ville, en vertu d'un acte de la 10e et 11e Viet. Ch. 14.

Les journaux de Montréal nous apprennent que John Wetenhall, écrivain membre pour Halton, homme libéral et très populaire dans le Haut-Canada, doit remplacer M. Cameron, dans le Bureau des Travaux Publics.

CHEMIN DE FER.—La corporation de Toronto, à la réquisition des citoyens du lieu, va, dit-on, émettre des bons, au montant de £100,000, pour favoriser la confection du Chemin de Fer de Toronto, Simcoe et Huron.

Les glaces sur le lac Erié sont complètement disparues. Les bateaux à vapeur voyagent régulièrement entre Cleveland et Buffalo.

LETTRES A WHITEHALL.—Les lettres suivantes sont retenues au bureau des Postes de Whitehall, Etats-Unis, faute d'être payées. Les chiffres placés après les noms signifient le montant réclamé pour retirer ces lettres:—

Le Caissier de la Banque de Québec, 10 cents; L. E. Dorion, 5 cts; A. Hé-

fendon, 10 cts; McDonald et Loyan, 10 cts; John Mahoney, 5 cts. L. et C. Têtu, 10 cts.

ACCIDENTS.—Trois jeunes gens, qui s'amusaient à patiner dimanche dernier, sur la glace du Canal Desjardins, près de Montréal se noyèrent en passant à travers la glace.

—Un jeune homme de la Paroisse de Ste. Ursule, district de Montréal, du nom de Paquin, a été tué instantanément d'un coup de corne qu'il reçut d'un animal qu'il assomma.

—Dimanche dernier, une femme du nom de Woods de Toronto, est morte après avoir bu une pinte de boisson forte.

INDUSTRIE INDIGÈNE.—Les habitants de Galt, petit village du Haut-Canada, ont déjà souscrit une somme de £4000, pour établir une fabrique d'étoffes de laine. Ce village est, il paraît, environné de pouvoirs d'eau, et pas moins de 100,000 livres de laine ont été apportées des villages voisins à Galt dans la dernière saison. La plus grande partie a été exportée aux Etats-Unis, mais on a calculé qu'avec une fabrique sur les lieux, que la laine aurait pu être manufacturée et vendue à 30 p. cent meilleur marché que celle qui nous vient des Etats-Unis. C'est ce qui a donné naissance au projet dont nous parlons.

Mélanges.

Vaisseaux en chargement pour Québec et Montréal:—

LONDRES.—Great Britain, John Bull, Achilles, pour Montréal. Lady Elgin, pour Québec et Montréal.

A LIVERPOOL.—Montreal, Britannia, Amy Ann, Paragon et Ann, pour Montréal.

A CLYDE.—Eromanga, Albion, Cambria, Caledonia et Favorite, pour Montréal; Canada pour Québec et Montréal.

Affreuse explosion.—Plus de 100 personnes tuées.—Avant-hier, dans la matinée, une bouilloire à vapeur de la force de 200 chevaux, nouvellement installée dans une manufacture de presses d'imprimerie appartenant à MM. Harper, imprimeurs-libraires, à New York, fit explosion; l'édifice, qui était à cinq étages, fut enlevé de dessus ses fondements à une hauteur de six pieds, et dans sa chute écrasa sous ses ruines plus de cent personnes, hommes, femmes et enfants, employées dans les divers ateliers qu'il contenait. Hier, à deux heures et demie, on avait retiré de dessous les ruines 75 personnes, la plupart horriblement mutilées.—*Canadien*.

CORRESPONDANCES.

CHAMBRE DES NOTAIRES DE QUÉBEC. Québec, 4 Février 1850.

Joseph Pelchat, Noël Hill Bowen, Joseph Frendergast et Pierre Huot, Ecuyers, de la Cité de Québec, ont été admis à pratiquer comme Notaires Publics dans et pour le Bas-Canada. Mr. Etienne Simard, de Ste Anne du Petit Cap, a été admis à l'étude du Notariat.

JOS. LAURIN, Secrétaire, C. N. Q.

Le Crépuscule.

Les derniers bruits du jour expient dans la plaine. Et sur les nues pourprées, la nuit au char d'ébene vient, chassant devant elle un océan de feux. *Ave Maria!* c'est l'heure de la prière; C'est l'heure de l'amour; sur les flots et la terre, Salut à la fille des cieux.

Heure douce! au nicher tu reçois ta bianche étoile; A Poiseau, la chaleur de l'aile maternelle; A l'exilé, l'espoir que ne saurait berner. Les tyrans ni les lois: don sacré qui reclaire Celui qui Pémana du souffle qui fit l'âme, Auquel l'âme doit retourner.

Heure du crépuscule! aux beaux jours où les anges Descendaient sur la terre, ils dirent les louanges! Bois de pins, dont j'avais le feuillage pour toit, Où du chantre d'Elvire; à la tombe fidèle, Je lisais les pensées chastes, pures comme Elle, J'aimais le crépuscule et toi!

Bénévoles ces moments écoulés comme un rêve: Le flot, reflet des cieux, venait baiser la grève, Portant dans le lointain la voix du clocher noir; Nul souffle n'agitait le parfum des bruyères, Et les feuilles bruissaient, comme autant de prières Vibrant autour du vieux manoir!

Et puis j'aimais du soir, quand riante nature Voile son doux repos, l'hygiène dont le murmure, N'arrivant à travers le feuillage doré, Du jour à son déclin semblait pleurer le règne! Est-ce une illusion que la raison dédaigne? Rien ne meurt sans être pleuré!

P. A. D.

La trainée sanglante.

LEGENDE ORLÉANAISE.

Dames, oyez une histoire lamentable...

(Vieille Ballade.)

Il y a longtemps, bien longtemps, quo Jacques Alleaume et François Branchu étaient deux cultivateurs de Coullons.

Le premier avait de bonnes terres, de beaux champs qui lui donnaient de riches moissons. Six bœufs étaient dans ses étables, tout un petit monde de volailles autour de sa ferme, et nombre de pièces d'argents dans son escarcelle.

Le second ne possédait rien, que ses deux bras, l'ardeur du travail, l'honnêteté de ses mœurs et l'amour d'une femme qui lui avait donné de beaux enfants, que malgré sa pauvreté, il élevait avec l'aide de Dieu.

L'un était colère, vaniteux et violent; l'autre doux, simple, bonhomme.

Et les choses allaient ainsi, sans que François eût son cœur saigné d'envie contre Jacques son voisin.

Or, un jour, il advint qu'Alleaume entra d'humeur fort mauvaise, le front sombre et grommelant entre ses lèvres de grosses paroles. Il jeta son chapeau de feutre sur un bahut de chêne, et approchant un escabeau avec fracas, s'assit au coin de l'âtre, où fumait le souper.

Dame Madeleine, la fermière, le regardait faire.—Une mouche t'a donc piqué, demanda-t-elle enfin d'un air narquois?

—Laissez-moi tranquille, reprit le laboureur d'une voix bourruce...

—Oh! oh! cette mouche-là était un taon, ajouta la matrone avec un sourire.

—Paix! te dis-je encore une fois, exclama Jacques; aussi bien ce qui m'arrive est sérieux, et par mon patron, j'en aurai vengeance!...

—Puisque cela fait mystère, et qu'on ne le peut savoir, prononça Madeleine avec dépit, mange donc cette soupe et ce lard qui t'attendent; cela t'aidera à faire couler la bile.

Jacques se mit à souper en maugréant, ne laissant pas une parole sortir de son gosier, puis s'alla coucher maussadement.

Ce même soir, Branchu, quoique bien las et harrassé, fit chez lui maigre pitance, but de l'eau claire, baigna joyeusement au front ses enfants, passa ses mains endurcies et calleuses dans la soyeuse chevelure du plus petit, qui jouait dans ses jambes, et dormit paisiblement sous la protection du ciel.

Le lendemain, au moment où le soleil surgissait à peine au-dessus des hauts buissons, comme il allait à son travail, il trouva en son chemin Alleaume, dont le sommeil semblait avoir enlevé la mauvaise humeur; et tous deux marchèrent en devisant de la récolte et de la dureté des temps.

—Sais-tu, François, que, par instants,

